

A.R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Kigali , le 13/6/55

, de

(1) N° 8885 /D 70/L

Ref. n° :

Annexe :

Bijlage

Objet :

Voorwerp

Jugements de Police

2344/mt. 2
30. 6. 55

Ruhengeri



7723

Monsieur le Juge de Police DUCENE
à
R U H E N G E R I . -

Monsieur le Juge de Police,

Votre jugement de Police n° 21 et P.V
Amendes Forfaictaires I à 4; votre jugement de Police
n° I - La base légale invoquée par vous est inexacte
La contravention de mauvaise foi au contrat de Travail
est punie par l'art 84 de l'A-R du 19/7/54 coordonnant
le Décret du 30/6/54 et le Décret du 16/3/1922.
Idem pour vos P.V A-A I et 3.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI

E. LAMY